

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures,  
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 23  
présents : 17  
procurations : 3  
votants : 20

Date de convocation :  
10 décembre 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, M. GENOUD, J-L. PECORINI, A. CUZIN, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, F. de VIRY, F. BENOIT

**REPRESENTES** : N. LAKS par M. GENOUD, L. DUPAIN par A. CUZIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, P-J. CRASTES, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Anne RIESEN

**Délibération n° b\_20241216\_mob\_53**

**1.1. MARCHES PUBLICS**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT D'UN MARCHÉ D'EXECUTION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS (MARCHÉ N° 202317)**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3<sup>ème</sup> Vice-président,*

La Communauté de Communes du Genevois, compétente en matière de mobilité, a mis en place, en complémentarité des lignes de transports publics, un service de transport à la demande dénommé « PROXI'GEM ».

Ce service permet de desservir les communes isolées du territoire en rabattement vers les lignes de transports publics ou en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite.

Ce marché a une durée de 6 mois et est renouvelable, par reconduction expresse, deux fois 6 mois. Sachant que le marché a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et que celui-ci a été reconduit deux fois, par conséquent, le marché se termine le 31 décembre 2024.

Des études sont actuellement menées par les services de la Communauté de Communes du Genevois afin de redimensionner le service auprès des usagers habitants dans des zones éloignées d'un service de transport en commun régulier ou nécessitant un transport adapté.

Afin de permettre la mise en place du nouveau marché de transport à la demande, il convient de prolonger ce marché de deux mois, soit jusqu'au 28 février 2025. Le coût de cette prolongation s'élève à 15 287,76 € H.T., soit 16 816,54 € T.T.C.

Ainsi avec les trois reconductions de 6 mois, le marché atteint un montant total de 137 589,84 € H.T. (151 348,82 € T.T.C.).

La prolongation supplémentaire de deux mois portera le montant total du marché à 152 877,60 € H.T. (168 165,36 € T.T.C.) soit une augmentation de 11,11 %.

*Vu le code de la commande publique ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;*

*Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;*

*Vu la délibération n° c\_20241014\_adm\_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;*

*Vu la délibération n° c\_20241014\_adm\_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment pour les marchés ou accords-cadres de fourniture et service dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur au seuil européen, prendre toute décision de les conclure et de les signer ;*

*Vu l'acte d'engagement portant sur l'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, notifié le 28 juin 2023, à la société ALPBUS FOURNIER, d'un montant de 45 863,28 € H.T., 50 449,61 € T.T.C., pour la durée initiale du contrat ;*

*Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 09 décembre 2024 ;*

*Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 1 au marché de renouvellement d'un marché d'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, ayant pour objet de prolonger la durée contractuelle, pour un montant de 15 287,76 € H.T., soit 16 816,54 € T.T.C., tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** rappelle que les crédits seront inscrits au budget annexe Transports – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

**Article 3 :** autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,  
Anne RIESEN

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :  
Télétransmise en Préfecture le 20/12/2024  
Publiée électroniquement le 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Communauté de Communes du Genevois  
38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2  
ARCHAMPS TECHNOPOLE  
74166 SAINT JULIEN EN GNEVOIS CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ALPBUS FOURNIER  
32, rue des Vanneaux  
ZAE Les Jourdiés

74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Mail : [ferdinand.vermillard@ratpdev.com](mailto:ferdinand.vermillard@ratpdev.com)

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Marché n° 202317 : Renouvellement d'un marché d'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28 juin 2023 (démarrage du marché à compter du 01 juillet 2023)

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 6 mois renouvelable 2 fois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....10.00 %
- Montant HT : ..... 45 863.28 €
- Montant TTC : ..... 50 449.61 €

**D - Objet de l'avenant.**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

**Objet : Prolongation du délai d'exécution**

Le marché a une durée initiale de 6 mois reconductible 2 fois. Sachant que le marché a démarré le 01 juillet 2023 et que celui-ci a été reconduit 2 fois, par conséquent le marché se termine le 31 décembre 2024.

Afin de permettre la mise en place du nouveau marché de transport à la demande, il convient de prolonger ce marché de 2 mois soit jusqu'au 28 février 2025.

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10.00 %
- Montant HT : 15 287.76 € (hors révision soit 7 643.88 / mois x 2 = 15 287.76 €)
- Montant TTC : 16 816.54 €

Montant des avenants précédents (H.T.) :

- Avenant n°
- 
- 

Montant total des avenants (H.T.) :

- Montant HT : 15 287.76 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.11 %

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le .....

Signature

(représentant du Pouvoir Adjudicateur)

**Le Président**

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :